

Le 3 novembre 2021

PAR COURRIEL

████████████████████

██████████

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 10 octobre 2021 et pour laquelle nous vous avons transmis un accusé de réception le 12 octobre 2021. Votre demande est ainsi libellée :

*« I am hereby requesting access, as La Presse did, to the list of all signatories of the Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) and CDPQ Infra's confidentiality agreements regarding the Réseau express métropolitain light rail project since 2015. »*

En réponse à votre demande d'accès telle que libellée, vous trouverez en annexe la liste des ententes de confidentialité avec les organismes publics dans le cadre de projets de transport collectif conclus par CDPQ Infra depuis 2015.

Nous sommes d'avis que la présente répond entièrement à l'ensemble de votre demande.

En terminant, pour votre information, nous vous faisons part de la teneur de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c.A-2.1) :

*« 135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.*

*Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.*

*Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai. »*

Veuillez agréer, ██████████ mes salutations distinguées.

████████████████████  
████████████████████  
████████████████████

Claude Mikhail  
Directeur, Droit administratif et  
Responsable de l'accès à l'information  
et de la protection des renseignements personnels

## Annexe

Entité	Fournisseur
CDPQ Infra	Aéroport de Montréal
CDPQ Infra	Agence métropolitaine de transport
CDPQ Infra	Association québécoise du transport intermunicipal et municipal
CDPQ Infra	Autorité régionale de transport métropolitain
CDPQ Infra	Banque de l'infrastructure du Canada
CDPQ Infra	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
CDPQ Infra	CISSS de la Montérégie-Centre
CDPQ Infra	CIT Chambly-Richelieu-Carignan
CDPQ Infra	CIT La Presqu'île
CDPQ Infra	CIT Laurentides
CDPQ Infra	CIT Le Richelain
CDPQ Infra	CIT Roussillon
CDPQ Infra	CIT Sorel-Varenes
CDPQ Infra	CIT Sud-Ouest
CDPQ Infra	CIT Vallée du Richelieu
CDPQ Infra	Infrastructure Canada
CDPQ Infra	Le ministre des finances (Gouvernement du Canada) et Le ministre des transport (Gouvernement du Canada)
CDPQ Infra	Réseau de transport de Longueuil
CDPQ Infra	Réseau de transport métropolitain
CDPQ Infra	Société de transport de Laval
CDPQ Infra	Société de transport de Laval
CDPQ Infra	Société de transport de Montréal
CDPQ Infra	Société Québécoise des Infrastructures et Centre Hospitalier de l'Université de Montréal
CDPQ Infra	Société Québécoise des Infrastructures et Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal
CDPQ Infra	Urbis (MRC Les Moulins)
CDPQ Infra	Ville de Baie d'Urfé
CDPQ Infra	Ville de Beaconsfield
CDPQ Infra	Ville de Brossard
CDPQ Infra	Ville de Kirkland
CDPQ Infra	Ville de Laval
CDPQ Infra	Ville de Longueuil
CDPQ Infra	Ville de Montréal
CDPQ Infra	Ville de Mont-Royal
CDPQ Infra	Ville de Pointe-Claire
CDPQ Infra	Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
CDPQ Infra	Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu
CDPQ Infra	Ville de Deux-Montagnes